Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-6-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

Délibération n° 2021/6

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO

Séance du 22 MARS 2021
Convocation en date du 15 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; COLOMBANI Victoria ; OTTOMANI Jean-François ; FRANCISCI Lisa ; BARBONI Toussaint ; ELEGANTINI Muriele ; ANGELI Filippu Antone ; MICAELLI Marie-Luce ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; FARENC Nicole ; PIREDDA Albert ; POLINI André.

Procurations : GUIDICELLI Sébastien à PAOLI Christian ;
SUSINI Vincent à BARBONI Toussaint ;
PAOLI Franck à ROCCHI André ;
GAMBOTTI Marie-Pierre à OTTOMANI Jean-François ;
MURGIA Sandrine à ANDREANI Agnulina ;
FABRE-ACHILLI Nadine à POLINI André ;
VILLARD-ANGELI Dominique à FARENC Nicole.

Secrétaire : Madame FRANCISCI Lisa

Domaine : Autres domaines de compétences

Sous-Domaine : Autres domaines de compétences des communes

Objet : Acte de candidature de la commune pour la mise en place d'une Maison du territoire.

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI

Vote pour : 27
Vote contre : 0
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-6-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Affichage en date du : 25 Mars 2021

Monsieur le Maire indique que la Collectivité Territoriale de Corse souhaite mettre en place sur l'ensemble de la Corse des lieux d'échanges nommés « Maison du territoire » afin d'établir des permanences administratives, des espaces coworking et des services numériques. Ce dispositif pourra être adossé au réseau France Services pour permettre aux administrés de procéder aux principales démarches administratives du quotidien, dans un lieu unique.

L'objectif de cette structure étant d'apporté à l'ensemble du territoire :
- une plus grande accessibilité des services administratifs au travers d'accueils physiques polyvalents
- une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet
- une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services.

Cette Maison du territoire sera une opportunité pour notre commune et pourra être complétée par des projets culturels et associatifs qui émergent sur notre bassin de vie.

Considérant que la commune de Prunelli di Fium'Orbu est historiquement, incontournable par son accès aux services publics du territoire : scolaires (Lycée, Collège, Primaire et Maternelle), sportifs (Stades, Tennis, Gymnase), médicaux (Centre Radiologie, Scanner et IRM), poste et perception,

Considérant l'acquisition du terrain ainsi que des bâtiments des consorts Vivier par la commune de Prunelli Di Fium'Orbu dans le but de construire une partie de la cité administrative et associative de la commune et d'améliorer la place publique du centre urbain de Migliacciaru.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- ACTE la candidature de la commune pour la mise en place d'une Maison du territoire

- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération et notamment la convention de partenariat à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire empêché
Le 1er Adjoint
Christian PAOLI

PRUNELLI DI FIUM'ORBU
HAUTE-CORSE